

Réunion avec le département pour faire le point sur les demandes de APiCy

Date : vendredi 19 juin 2020 14:00 à 16 :00

Participants :

- Département : M. Zortéa, direction de l'agence technique et routière Bellegarde Pays de Gex, M. Bornarel, responsable des travaux au sein de cette agence, M. Mallatre, référent vélo auprès du département
- Pays de Gex aggro : M. Rigaud, responsable des services techniques et M. Polly, du service mobilité.
- APiCy : T. Bothner, Y. Bohanes, P. Quaglia

Introduction

Le département de l'Ain a invité APiCy à une réunion en ses locaux suite aux courriers que nous lui avons adressé les 9 mars¹ et 13 mai² dernier.

La réunion est aussi l'occasion pour APiCy de faire connaissance avec M. Zortéa qui a remplacé M. Durand à la direction de l'agence technique et routière Bellegarde Pays de Gex. M. Zortéa avait également convié M. Bornarel, responsable des travaux au sein de cette agence, M. Mallatre, référent vélo auprès du département, ainsi que pour la CAPG M. Rigaud, responsable des services techniques et M. Polly, du service mobilité. Nous remercions toutes ces personnes pour leur participation, la représentation de ces différents services ayant permis d'avoir une discussion très efficace.

Discussion

Nous passons en revue les points évoqués dans les courriers du 9 mars et du 13 mai.

Giratoire porte de France et liaison douane de Meyrin

Nous demandons si il est possible de mettre en œuvre l'aménagement qui avait déjà été étudié par M. Durant, pour la traversée de la RD par la piste cyclable au niveau de l'entrée dans giratoire, en face du nouveau lycée. Il y a 2 voies à traverser, il semble que l'espace disponible permettrait de faire un îlot central permettant de traverser en deux temps. Nous demandons également si la vitesse pourrait être limitée à 50 kmh, comme sur les autres branches du giratoire. Le département prend note de nos demandes et va voir ce qu'il est possible de faire. Cependant, il ne sera sans doute pas facile de trouver un financement pour ces travaux, même modestes, étant donné que toute la zone va faire l'objet d'un réaménagements pour faire passer un BHNS puis plus tard un tram, avec la création d'une trémie. Ces travaux doivent débuter en 21, et dureront 3 à 4 ans. À cette occasion, en plus du giratoire, c'est toute la voirie entre la douane de Meyrin et le rond-point de Malivert qui va être refaite. Une piste cyclable bidirectionnelle sera mise en place du côté est de la route. Le trottoir/piste cyclable existant côté Cern sera maintenu, permettant ainsi la séparation entre les piétons et les cycles.

Sur le financement des aménagements cyclables, nous apprenons que les budgets ne relèvent pas de la direction des routes mais de celles de l'environnement. Le département ne finance des aménagements que si ceux-ci permettent de réaliser des liaisons intercommunales.

1 <https://www.apicy.fr/lienarticle/4341>

2 <https://www.apicy.fr/lienarticle/4394>

Franchissement de l'Allemogne

Nous présentons ensuite notre demande d'étudier un ouvrage de franchissement de l'Allemogne afin d'établir une liaison continue entre le Cern et Péron grâce aux routes et chemin existants déjà en parallèle avec la 2x2 voies. Nous sommes conscient qu'il s'agirait d'un ouvrage coûteux, mais son financement pourrait entrer dans le cadre des appels à projet du plan vélo national pour des aménagements permettant de supprimer des discontinuités. Le département attire notre attention sur la sensibilité du franchissement de cours d'eaux qui constituent des corridors écologiques. Une des piste serait également d'inscrire la réalisation de cette liaison dans le cadre de la réalisation d'une circuit à vocation touristique. Le département ne prend pas position sur cette demande.

Aménagements cyclables provisoires

Nous passons ensuite en revue notre courrier du 13 mai avec les demandes d'aménagements provisoires, et en particulier dans le tableau les demandes concernant le département.

Les demandes visent à établir des aménagements cyclables permettant de faire la liaison entre les portions existantes de la véloroute. Par exemple, entre les berges du Lion au nord d'Ornex et le magasin Kona au sud de Segny, il manque 400 m d'aménagements. Il en est de même plus au nord, après le magasin Bricorama. Le département nous indique que la voirie est trop étroite pour mettre en place des bandes cyclables. Il n'est pas possible de maintenir des largeurs de voirie réduites, comme lors des travaux, pour mettre en place des aménagements cyclables jusqu'à la réalisation finale de la véloroute (d'ici 1 ou 2 ans).

Pour la traversée de Ségny, la limitation de la vitesse à 30 km/h doit être décidée par le maire, cela ne relève pas du département. Nous discutons sur les solutions techniques permettant de s'assurer du respect de cette limitation, par exemple avec des feux de circulation asservis par radar. Il peut y avoir un feu qui passe au rouge si on roule trop vite, comme installé au niveau de l'église de Ségny, mais également un feu rouge par défaut et qui passe au vert si on respecte la vitesse autorisée. Cette dernière solution semble plus judicieuse.

Nous demandons si quelque chose peut être fait à l'entrée de Feney, entre la douane menant au tunnel sous l'aéroport et le rond-point où sera la future place du Jura. Cette courte section est un des gros points noir du Pays de Gex. La largeur nous semble suffisante pour faire quelque-chose. Deux options pourraient être envisagées : soit supprimer une des quatre voies automobile pour faire une piste bi-directionnelle (dans le sens Suisse – Ferney, la deuxième voie est inutile, et elle ne sert pas de stockage en cas de blocage de la douane), soit consacrer une des voies de circulation de chacun des sens à une voie bus-cycle. Cela aurait l'avantage de favoriser la circulation des bus, et d'être cohérent avec les aménagements bus existants dans le tunnel. Pour faire cohabiter bus et vélo dans une même voie, celle-ci doit faire 4.5 m de large, le département n'est pas sûr que la largeur existe. D'autre part, là aussi cette voirie va être entièrement refaite pour accueillir le BHNS et le tram, et il va être difficile de faire des travaux d'ici là. Le réaménagement est prévu pour 2024, nous demandons si quelque-chose pourrait être entrepris avant.

Plus haut dans Ferney-Voltaire, il semble aussi difficile de faire des bandes cyclables sur la RD1005, car la largeur n'est disponible que sur certains tronçons, et les resserrement existants à chaque carrefour rendraient ces bandes dangereuses.

Sur la RD35 entre le giratoire du Bois-Candide à la sortie de Ferney-Voltaire et le rond-point des Anneaux à Préveessin, des bandes dérasées multifonctionnelles existent déjà (1 m de large). Ces bandes sont prévues pour permettre la circulation des cyclistes et des

piétons. Les voitures peuvent s'y arrêter. Nous demandons si il serait possible de mettre en place des bandes rugueuses sur le marquage pour mieux inciter les conducteurs à respecter ce marquage et ainsi sécuriser un peu les piétons et cycles qui empruntent ces bandes.

Nous demandons si il serait possible de mettre en place de la signalisation verticales et un peu de marquage au sol sur les portions de la véloroute qui ont déjà été réalisées par le département lors des travaux du BHNS. Le département va regarder ce qu'il est possible de faire.

Enfin, nous parlons de l'ancienne voie ferrée qui traverse le Pays de Gex. Certaines communes ont commencé à l'aménager en voie verte, et d'autres souhaitent le faire. Cette voie ferrée coupe à plusieurs reprises des routes départementales. Nous demandons au département si il est possible de prendre en compte ces traversées lors des travaux qu'il réalise, pour pouvoir anticiper de possibles aménagements permettant la traversée sécurisée de ces routes par la voie verte.

Conclusion

Nous remercions le département d'avoir organisé cette réunion constructive, qui nous a permis de rencontrer les différents intervenants amenés à intervenir pour les aménagements de mobilité active dans le Pays de Gex. La discussion a été très intéressante, elle nous a permis d'expliquer nos demandes, mais aussi de comprendre les contraintes et le contexte dans lequel ces aménagements peuvent être réalisés. Nous pensons qu'il serait utile de faire une réunion annuelle pour suivre l'avancement des dossiers concernant la mobilité active.

APiCy / PQU 21.06.2020